



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION
ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLAN
VELO REGIONAL - SOUTIEN REGIONAL AUX PROJETS
CYCLABLES » POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES
CYCLABLES**

Livry-Gargan, le **17 JUIN 2025** N° 2025- 033

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le « Plan vélo régional-Soutien régional aux projets cyclables » de la Région Ile-de-France ;

Vu que, dans la continuité des actions menées depuis 2021, la commune envisage de procéder dans les prochaines semaines au déploiement d'équipements et de signalétique sur le domaine public avec :

- l'aménagement en zone 30 du carrefour boulevard Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux
- l'apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant
- l'aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale
- la création d'un double sens cyclable de l'avenue Paul Bert

par le marquage en signalisation horizontale de ces voies ;

Considérant que ce projet, structurant pour la commune contribue à la poursuite du développement durable du territoire, qui constitue l'une des grandes priorités de la Région Ile-de-France ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Ile-de-France au titre du « Plan vélo régional - Soutien régional aux projets cyclables »;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération d'aménagement d'itinéraires cyclables ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France dans le cadre du « Plan vélo régional - Soutien régional aux projets cyclables »; afin qu'elle apporte son soutien à l'aménagement des itinéraires cyclables en zone 30 du carrefour boulevard Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux, l'apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant, l'aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale et la création d'un double sens cyclable avenue Paul Bert, par le marquage en signalisation horizontale de ces voies.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Aménagement en zone 30 du carrefour Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux	61 000,00 €	Région Ile de France	80 412,00 €	30%
Apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant	13 040,00 €	Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain « FIM »	134 020,00 €	50 %
Aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale	4 000,00 €			
Création d'un double sens cyclable avenue Paul Bert	190 000,00 €			
		Commune de Livry-Gargan	53 608,00 €	20%
		<i>Dont Fonds Propres</i>	53 608,00 €	
TOTAL	268 040,00 €	TOTAL	268 400,00 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours.fr).

7/15
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

